



SNUipp-FSU

10 rue Molière

45 000 Orléans

02 38 78 00 63

02 38 78 00 61 (fax)

snu45@snuipp.fr

www.snuipp45.fr

Orléans le 1^{er} février 2019

Objet : Dépôt d'un préavis de grève à compter du 6 février 2019

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Suite à notre notification de notre intention de déposer un préavis de grève du mardi 22 janvier dernier, en vous en présentant les motifs, nous avons pris note de votre impossibilité de nous recevoir. En effet, suite à un premier rendez-vous qu'il nous était impossible d'honorer (et que nous n'avons pas « décliné ») selon vos termes, vous nous avez notifié que « *Les contraintes d'agenda sur les trois jours concernés par la négociation préalable n'ont pas permis de formuler une autre proposition de date. Toutefois les points entrent pleinement dans le cadre du dialogue social, mené lors du groupe de travail du 4 février 2019, puis au sein du CTSD du 6 février 2019. La négociation a été menée de façon dématérialisée.* »

Il s'agit certainement d'une première puisque selon le décret n° 2008-1246 du 1^{er} décembre 2008, vous devez nous recevoir dans les 3 jours et ce quel que soit votre agenda. De plus, il n'est pas non plus prévu de « négociation dématérialisée » puisqu'elle n'a pas eu lieu. En outre, votre relevé de conclusions n'en est pas un puisqu'il fait état de nos revendications mais sans aucune réponse à celles-ci de votre part Enfin, les dates que vous proposez pour en discuter n'entrent pas dans le « créneau » des 3 jours . On en est bien loin.

Aussi, afin, nous, de rester dans les termes de la loi (que nous contestons pourtant fortement puisque nous appelons depuis 2 ans déjà nos collègues à ne pas remplir la déclaration d'intention que nous estimons être un frein au droit de grève) nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer un préavis de grève pour la période du 6 février au 6 juillet 2019 pour tous les enseignants des écoles :

- Répondre aux besoins des écoles maternelles et élémentaires par des ouvertures de classes indispensables pour favoriser la réussite de tous les élèves.
- Créer les postes nécessaires pour qu'aucune classe ne dépasse 25 élèves, 20 élèves en éducation prioritaire et des effectifs allégés pour les classes accueillant des élèves à « Besoin Educatif Particulier »
- Favoriser la scolarisation des élèves de moins de 3 ans et de permettre des conditions d'apprentissage adaptées à tous les élèves scolarisés en maternelle.
- Garantir la spécificité des écoles maternelles et élémentaires. Le SNUipp-FSU est opposé à tous les dispositifs qui conduiraient à diluer les structures du 1^{er} degré dans celles du second degré.
- Avoir une dotation spécifique pour le dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+.
- Maintenir et développer le dispositif « plus de maîtres ».
- Ouvrir des classes et des postes particuliers (remplaçants, Rased...) nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation pour la rentrée 2019.
- Remettre en place une formation continue pour tous les enseignants.
- Accompagner des élèves en situation de handicap par des personnels formés et qualifiés et adjoindre des moyens pour aider les collègues dans leur classe confrontés à ce genre de situation.
- Octroyer de la décharge supplémentaire, une aide administrative pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école.
- Elaborer une circulaire et un règlement du mouvement départemental respectant les droits des personnels acquis dans les instances paritaires et non en fonction d'un logiciel qui dicterait les règles.

En effet, l'attribution d'aucun poste dans le département malgré, certes, une baisse prévue de 596 élèves ne permettra pas d'effectuer la rentrée 2019 dans de bonnes conditions pour tous. Avec les 37 « dédoublements » envisagés pour les CE1 en REP, des classes (dans et hors Education prioritaire) risquent encore de se retrouver à plus de 23, 25 ou 27, 30 selon vos « repères ». Cette situation devient insupportable pour nos collègues qui ont presque chacun dans leur classe des élèves de plus en plus difficiles à gérer sans moyens supplémentaires.

Le SNUipp-FSU demande donc des créations d'emplois et un autre budget pour l'école publique.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au service public de l'Education.

Les co-secrétaires départementaux du SNUIPP FSU 45

Laurianne Delaporte, Bruno Chirouse, François Maulard